

V. — Dispositions législatives relatives aux professeurs.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **30 (1931)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

V. — DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES AUX PROFESSEURS.

a) Quelles sont les exigences et le mode de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire ? Le grade de docteur est-il exigé ?

b) Les dispositions législatives sont-elles applicables aux femmes ?

Y a-t-il une tendance à avoir recours aux professeurs féminins, même dans les écoles de garçons ? Si oui, quels en sont les résultats ? ¹

c) Quelles sont les différentes branches qui peuvent faire partie du cahier des charges des professeurs de mathématiques ?

d) L'enseignement de la mécanique est-il confié au professeur de physique ou au professeur de mathématiques ? Une collaboration ou un échange de vues entre ces deux professeurs sont-ils envisagés ? ¹

e) L'enseignement de la géométrie descriptive est-il réuni au cours de mathématiques ou à celui de dessin ? Une collaboration ou un échange de vues entre ces deux professeurs sont-ils envisagés ? ¹

f) Quelles est la situation des professeurs quant au nombre d'heures de leçons, au traitement, à l'avancement et à la pension ?

g) Les professeurs sont-ils astreints à participer à des réunions ou conférences groupant les professeurs de l'enseignement scientifique de l'établissement dont ils font partie ?

Sont-ils appelés à collaborer à l'élaboration du programme ? Si non, comment et par qui sont rédigés les programmes ?

VI. — BIBLIOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

a) Existe-t-il dans votre pays des livres consacrés spécialement à la préparation des professeurs de l'enseignement scientifique en général et pour les mathématiques en particulier ?

b) Avez-vous des revues traitant particulièrement de l'enseignement scientifique ?

c) Pouvez-vous nous indiquer (au moins approximativement) le nombre des étudiants secondaires dans votre pays et celui des professeurs titulaires de mathématiques et physiques ? ¹

VII. — TENDANCES ACTUELLES CONCERNANT LE BUT
DES MATHÉMATIQUES ¹.

1. — Quelles sont dans votre pays les idées sur:

a) Le rôle des mathématiques (au delà du calcul élémentaire) en tant que branche obligatoire.

¹ Ce paragraphe a été ajouté à l'occasion de la 2^{me} édition du questionnaire.